



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

La LORMONTAISE 2026

13 juin 2026

Lieu : Estuaire de la Gironde et Garonne

Autorité Organisatrice : Club de Voile de LORMONT.

Grade : 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaut

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **1 heure** avant le signal D'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure décrite suivante : annonce faite par VHF par le Comité de Course avec affichage sur le bateau Comité de Courses

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au **Club House du CN Bourg.**

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et peut communiquer avec les concurrents **sur le canal VHF 72.**

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :

Au départ à Bourg sur Gironde, sur la barge du Port de Plaisance et le bateau comité.

A L'arrivée à Lormont, sur le mat de pavillon sur la berge devant le Club de Voile.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **1 minute** après l'affaler de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

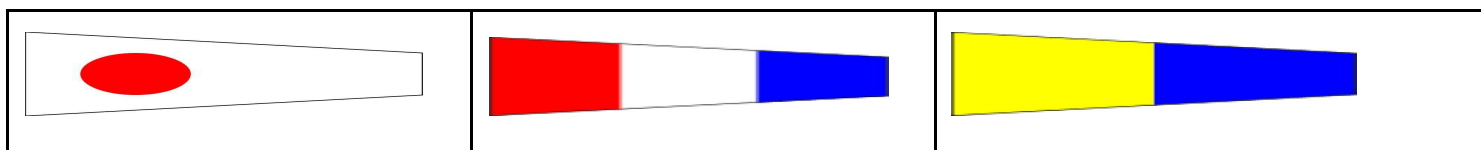
6.1 Dates des courses

Date	Signal d'avertissement	Flottes	Nombres de courses prévues
13 juin 2026	09h30	Toutes flottes	Au moins 1

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont: *Flottes: 1 –3 –5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde*



Flamme 1

Flamme 3

Flamme 5

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile ou cagnard), ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est : **Estuaire de la Gironde et Rivière Garonne.**

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 **Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur un panneau affiché sur le bateau comité, et peut aussi le communiquer à la VHF sur le canal 72.**

9.4 Les portes ou les marques à passer ou à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont : Décrites en annexe Parcours.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves, les îles, les rives, les digues, les pontons...

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en Annexe.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera en fonction du parcours choisi et décrit en annexe PARCOURS.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

Dans le cas où la bouée aurait dérapé ou disparu, la ligne de départ ou d'arrivée sera définie par le CC avec une annonce par VHF pour communiquer l'amer défini qui sera situé dans le prolongement de la ligne précédemment définie.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES POUR FINIR

16.1 Les temps sont les suivants :

Date	Classes	Temps limite pour finir après le premier de chaque groupe
13 juin 2026	Toutes	45 minutes

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Président du Comité de Courses
- 17.3 Des avis seront affichés au CVL au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Club de voile de Lormont. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 L'utilisation de la Conciliation (RCV Annexe T) est encouragée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1 Course** doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps avec CVL** suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 La navigation en solitaire est autorisée. **Par sécurité le marin devra porter un gilet de sauvetage en permanence.**
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Le canal VHF utilisé en course est le 72**
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec le **pavillon Club de voile de Lormont**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 EMBLEMES

[DP] Les bateaux devront accoster au ponton du club de voile de Lormont à la place qui leur aura été désignée.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

Des prix seront décernés *dans chaque Flotte le 13 juin 2026 à partir de 19h00.*

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : *Vanessa CHAVANEAU*

Comité de course Adjoint(e) : *Michel Sallabery*

Commissaire aux résultats : *LAPLACE Didier*

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course **arborant le Pavillon National** et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

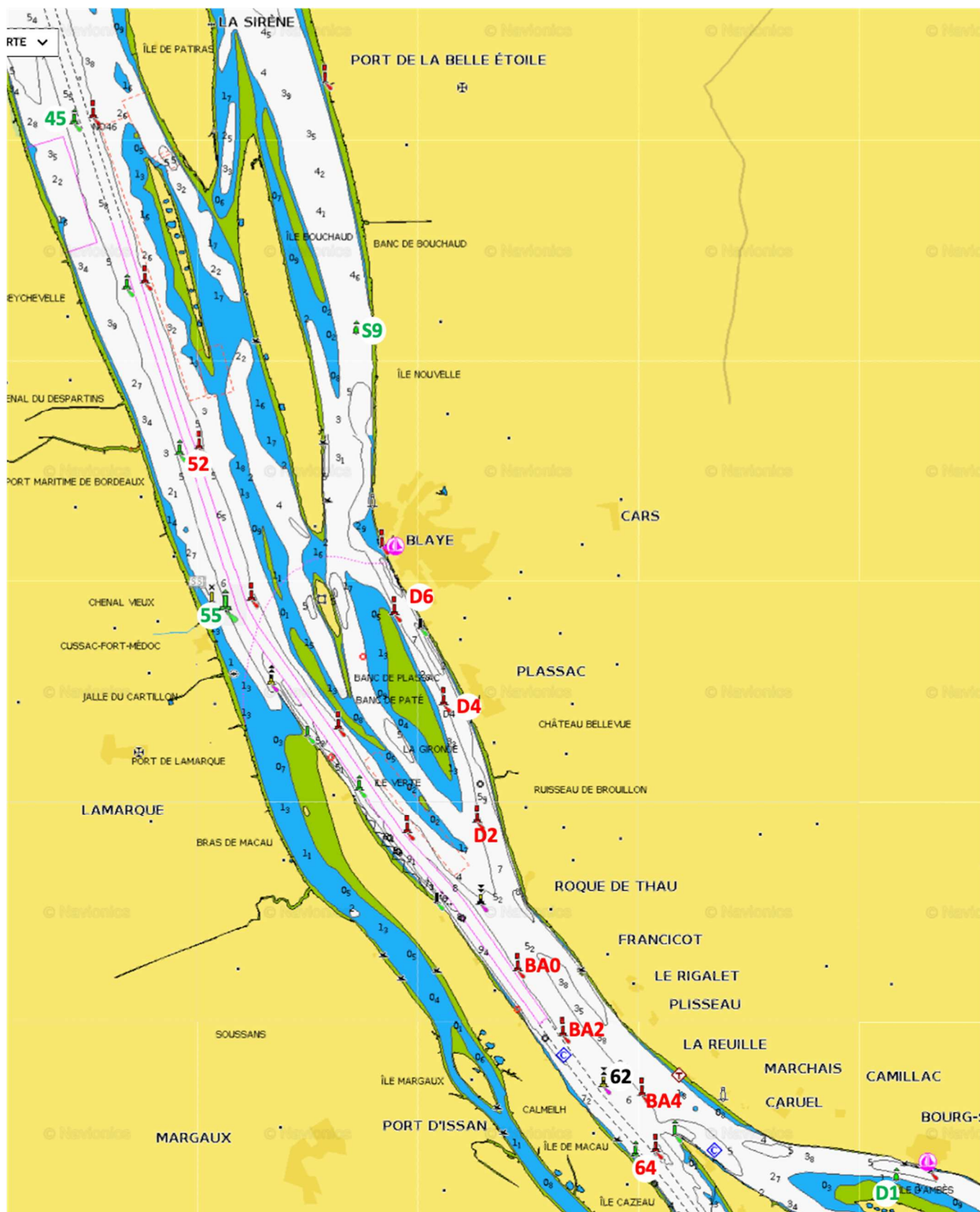
Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

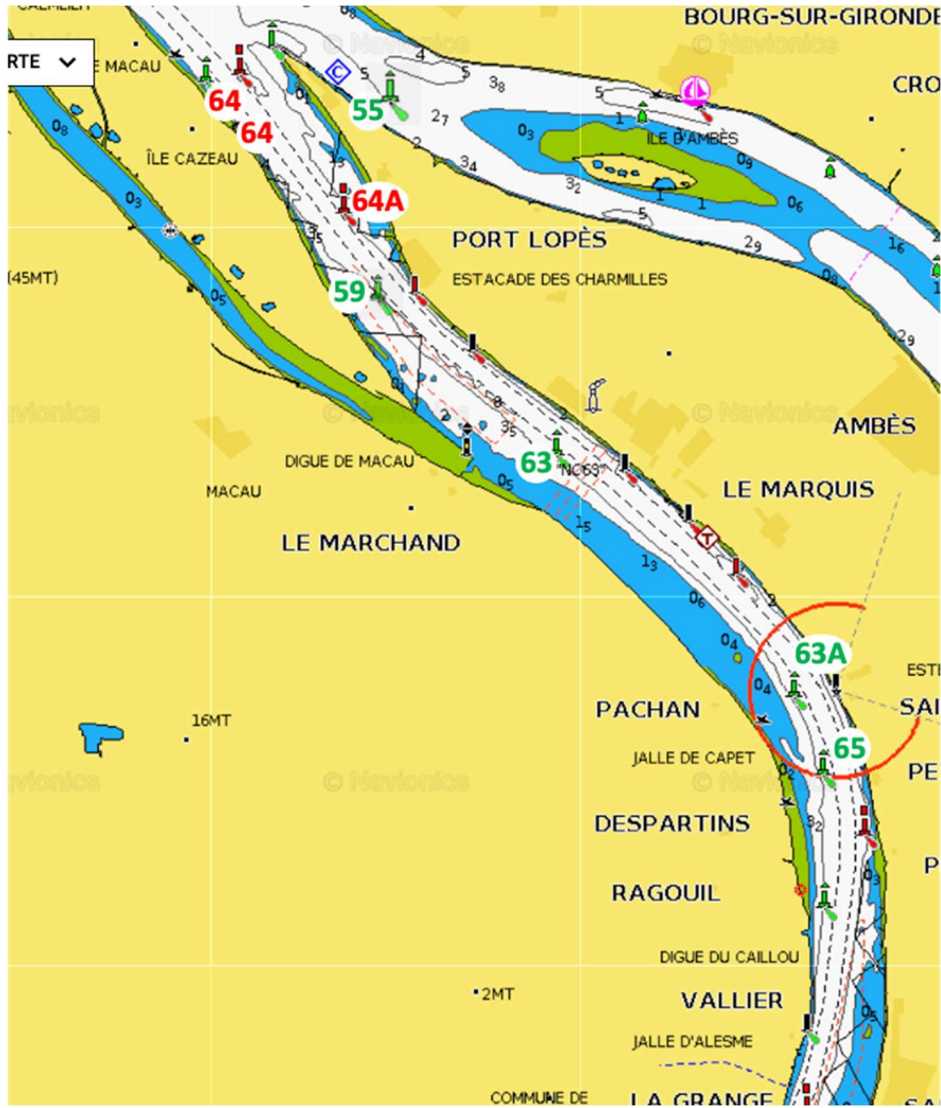
Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

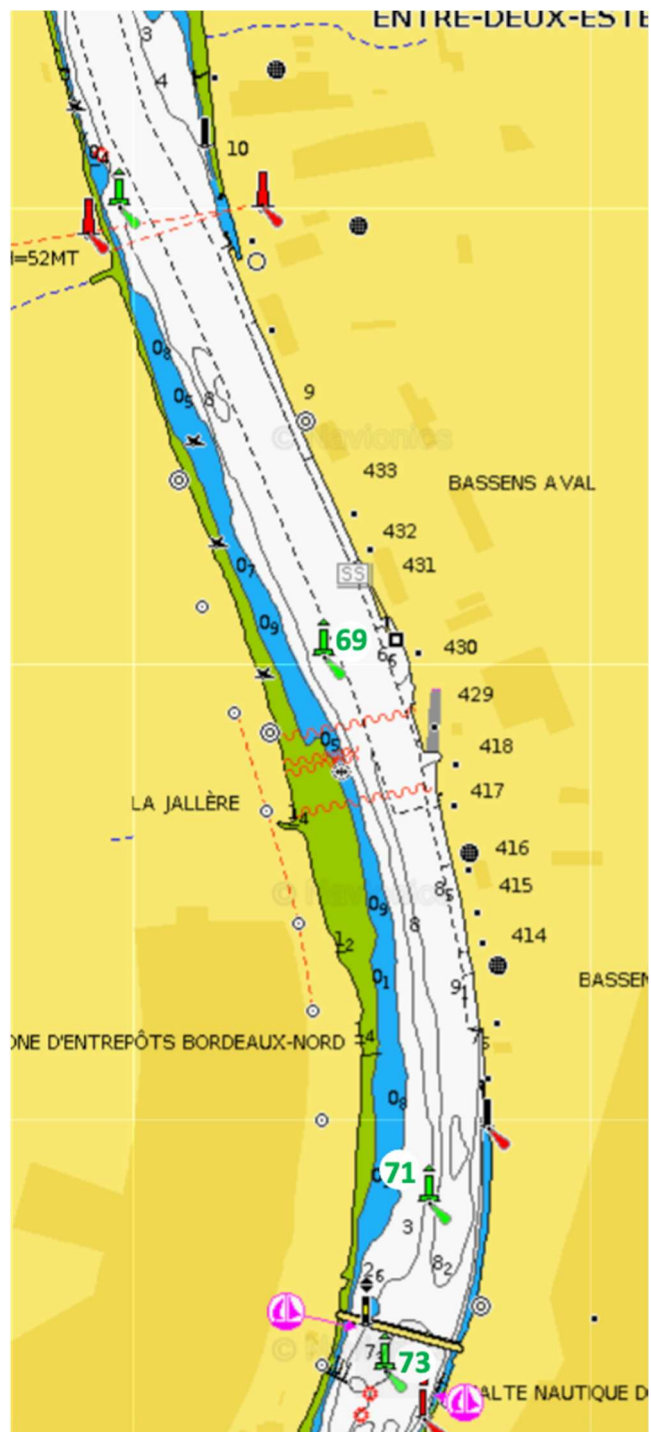
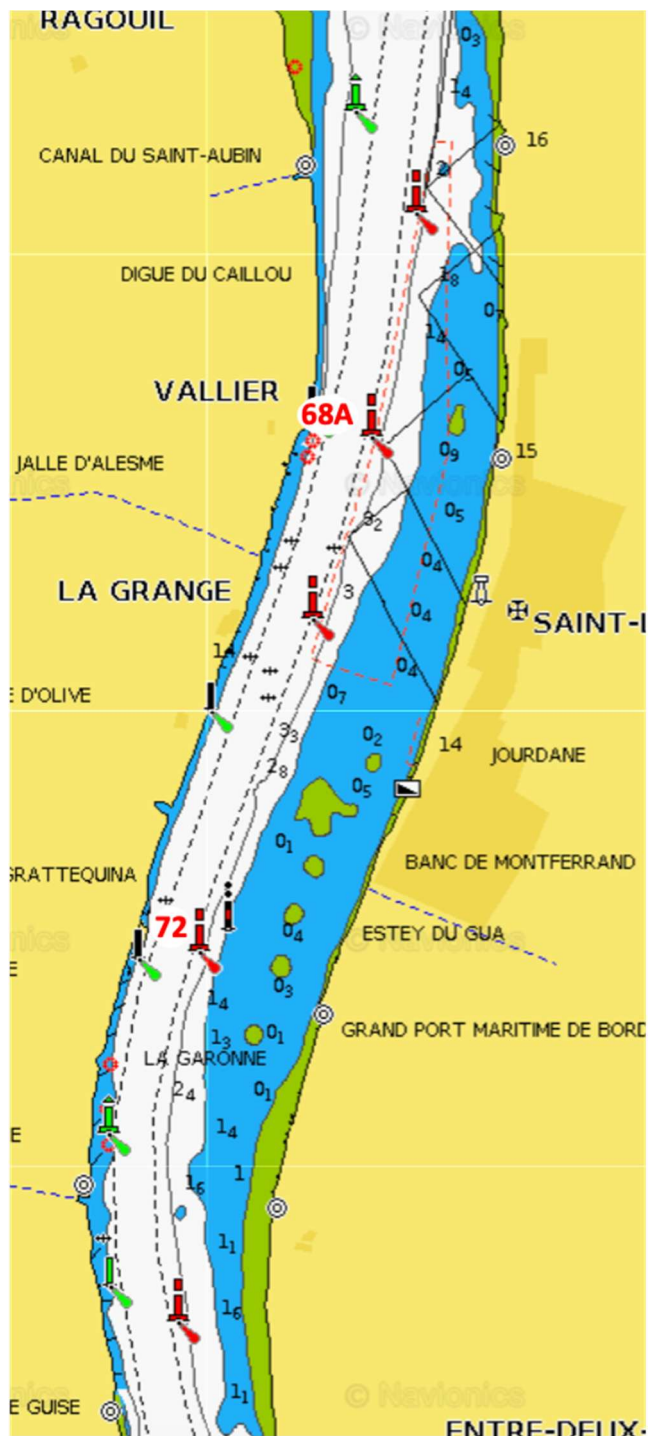
Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : toutes les marques du parcours

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course







ANNEXE PARCOURS

PARCOURS N° 1 – SA 09 H 00 BM BOURG : 13h15 (Coeff 74)

BOURG - BLAYE

Longueur du Parcours : 9,4 M

Départ : entre le mât de Pavillon sur le ponton de BOURG et le bateau Comité à bâbord.

Bouée D1 à laisser à bâbord

Bouée BA4 à laisser à bâbord

Bouée D2 à laisser à bâbord

Bouée D4 à laisser à bâbord

Bouée D6 à laisser à bâbord

Arrivée : entre la bouée S9 à tribord et le bateau Comité à bâbord

PARCOURS N° 2 – BM PAUILLAC : 12h18 (Coeff 74)

BLAYE - PAUILLAC

Longueur du Parcours : 5,2 M

Départ : entre la bouée D6 à bâbord et le Bateau Comité à tribord.

Bouée 52 à tribord

Arrivée : entre Bouée 45 à tribord et bateau comité à bâbord

PARCOURS N° 3 – SA 09 h 30 BM BOURG : 12h18 (Coeff 74)

BOURG - PAUILLAC

Longueur du Parcours : 12,2 M

Départ : entre le mât de Pavillon sur le ponton de BOURG et le bateau Comité à bâbord.

Bouée D1 à bâbord

Bouée BA4 à bâbord

Bouée BA0 à bâbord

Bouée 56 à tribord

Bouée 55 à bâbord

Bouée 47 à bâbord

Arrivée : entre Bouée 45 à tribord et le Bateau comité à bâbord

PARCOURS N° 4 – PM Bordeaux : 18h56 (Coeff 79)

PAUILLAC – LORMONT

Longueur du Parcours : 21,2 M

Départ : entre la bouée 45 à bâbord et le bateau comité à tribord.

Bouée 55 à tribord

Bouée 57 à tribord

Bouée BA0 à bâbord

Bouée 62 à bâbord

Bouée 63 à tribord

Bouée 65 à tribord

Bouée 72 à bâbord

Bouée 69 à tribord

Bouée 71 à tribord.

Arrivée : entre Bouée 73 à tribord et mat de Pavillon à terre à LORMONT

PARCOURS N° 5 – PM Bordeaux : 18h56 (Coeff 79)

BOURG – LORMONT

Longueur du Parcours : 15,8 M

Départ : entre le mât de Pavillon sur le ponton de BOURG et le bateau Comité à bâbord.

Bouée D1 à bâbord

Bouée BA4 à bâbord

Bouée BA2 à bâbord

Bouée BA0 à bâbord et à contourner

Bouée 62 à bâbord

Bouée 63 à tribord

Bouée 65 à tribord

Bouée 72 à bâbord

Bouée 69 à tribord

Bouée 71 à tribord.

Arrivée : entre Bouée 73 à tribord et mat de Pavillon à terre à LORMONT

PARCOURS N° 6 – PM Bordeaux : 18h56 (Coeff 79)

BLAYE – LORMONT

Longueur du Parcours : 16,3 M

Départ : entre la bouée D6 et le bateau Comité à bâbord.

Bouée D4 à laisser à tribord

Bouée D2 à laisser à tribord

Bouée BA0 à laisser à tribord

Bouée BA2 à laisser à tribord

Bouée 62 à tribord

Bouée 64 à bâbord

Bouée 64A à bâbord

Bouée 59 à bâbord

Bouée 61 à bâbord

Bouée 63 à bâbord

Bouée 63A à tribord

Bouée 65 à tribord

Bouée 68A à bâbord

Bouée 71 à tribord

Arrivée : entre Bouée 73 à tribord et mat de Pavillon à terre à LORMONT